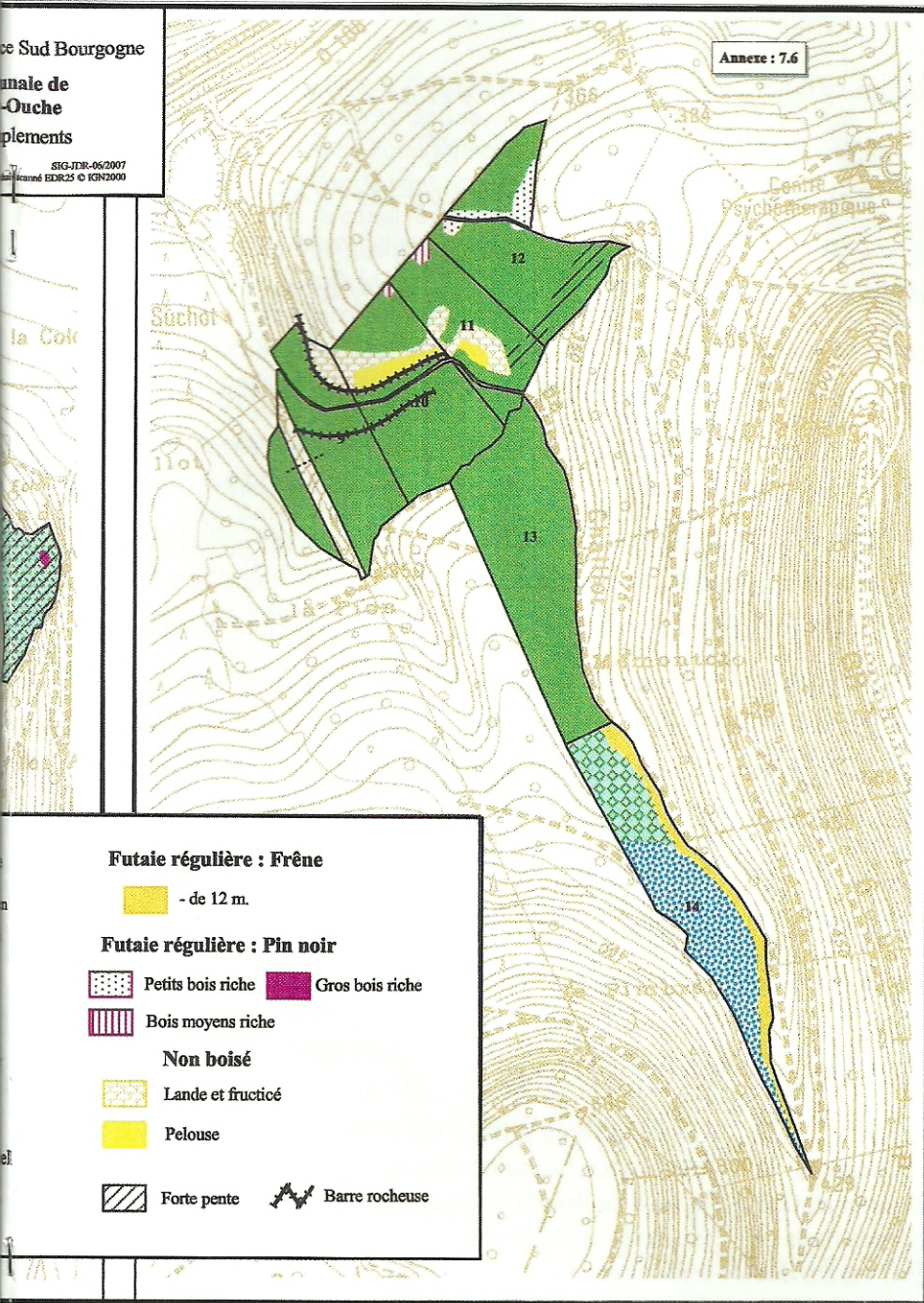


rest reste traitée en taillis-sous-futaie pour la production de bois de feu (et un peu de chasse et pour l'accueil du public. Concrètement, les règles d'intervention sylvicoles sont estimées à 5736 € pour 680 € de dépenses, soit un revenu de 33,75 €/ha/an.



Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Application des recommandations du guide de prise en compte de la diversité biologique (ONF novembre 1993 et octobre 2009) et en particulier maintien d'arbres creux ou morts à faible valeur marchande au profit des oiseaux et des insectes (un arbre par hectare). Conserver les espèces susceptibles de fournir un apport de nourriture aux oiseaux pendant l'hiver (notamment le lierre).

Les pelouses et fruticées seront maintenues. Il est souhaitable d'entretenir ces pelouses par abattage des genévriers (hors période de nidification) pour éviter leur embroussaillage et protéger l'Inule des montagnes qui exige de la lumière. Ce sont des milieux intéressants pour la nidification de certaines espèces d'oiseaux, dont l'Engoulevent d'Europe présent dans la ZPS ; de plus ce sont des terrains de chasse pour le Circaète Jean-le-Blanc (présent aussi dans la ZPS).

Au titre de la biodiversité, il est préconisé quelques autres mesures simples :

- intervenir très vigoureusement dans les jeunes peuplements pour baisser la densité et amener la lumière au sol,
- éviter les grandes unités en taillis simple,
- éviter les traitements phytosanitaires.

- Coupes de première éclaircie résineuse : (unité de gestion 12c)
 Aucune éclaircie n'ayant été faite jusqu'à présent on se trouve en situation de rattrapage et il ne faut pas trop déstabiliser le peuplement. Il est prévu de prélever au premier passage 2 tiges sur 5 et au deuxième 1 tige sur trois, dans l'étage dominant.

Au total, il est prévu d'exploiter 233 m³ par an (dont seulement 42 m³ de grumes), contre 100 m³ constatés sur la période d'aménagement précédente, pour une production biologique estimée à 415 m³.

A l'issue de l'aménagement en 2027, la répartition des essences devrait être Chêne (63%), Hêtre (20%) et autres feuillus (17%).